

Les infos

Vendredi 12 mai 2006



KI VEUT DU RAB ?

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le 30 mai. A l'occasion, une résolution devrait être votée qui augmentera le montant des jetons de présence versés aux administrateurs. Moins nombreux, ils se partageront 750 000 euros, soit une moyenne de près de 50 000 euros, en hausse d'environ 16%, ce qui représente tout de même une confortable garantie du pouvoir d'achat ! De la même façon une autre résolution devrait entériner la hausse du dividende, de 3,3 à 4,5 euros, en hausse de plus de 36%... et, cerise sur le gâteau, les habituelles résolutions sur l'attribution d'options et d'actions gratuites que le conseil d'administration dispense à ses obligés. On notera également l'arrivée au conseil d'administration de Luc Vandevelde, dans la catégorie « administrateur indépendant », dont le souvenir impérissable est né de la fermeture des magasins Marks et Spencer et du doublement de son salaire de pédégé en remerciement... Parmi les adeptes, un canard rouge participera à l'assemblée, et votera contre 8 résolutions portant sur l'affectation des résultats, la nomination des administrateurs non élus, le montant des jetons de présence, les attributions d'options et d'actions gratuites. Vous pouvez adresser vos pouvoirs à Dominique Padois, à la CGT pour voter dans ce sens.

A VOS MARQUES

Chaque salarié a reçu sa propre « notification des droits » à l'intéressement, participation et Prime Villepin... C'est donc ainsi que commence l'application du nouvel accord signé notamment par la CGT l'an dernier. Vous pouvez trouver sur notre site Intranet tout ce qui s'est discuté durant cette négo (Rubrique « Document/salaires »)... C'est ainsi que vous pourrez juger que nos 3 revendications auront pu être respectées et qu'au final c'est bien l'ensemble du personnel qui bénéficie du nouveau dispositif que nous avons signé... avec un effort tout particulier pour ceux et celles qui pour l'instant en étaient les exclus. Au final, la moyenne de l'intéressement passe de 1185 euros (en 2004) à 1780 euros, à laquelle se rajoute la participation devenue « obligatoire » d'environ 450 euros (au lieu de zéro)... Il faut rappeler aussi à ceux qui n'avaient jamais pu investir dans le fonds E, qu'ils peuvent bénéficier du sur-abondement des 800 premiers euros jusqu'au 29 mai pour le fonds E et jusqu'au 31 décembre pour les fonds diversifiés...

DEONTOLOGIE

Un projet de modification du Règlement Intérieur concernant la déontologie des opérations sur instruments financiers a été présenté au CCE. Outre que ce projet vise à étendre considérablement le nombre de personnes concernées par la dénomination de personne sensible, ce qui pour la CGT, est discutable, cela nous a permis de revenir sur l'existence de la Charte 'déontologie' soumise à signature pour certains salariés de SGIB. La direction a reconnu que cette Charte n'était qu'un « document informatif » et que seul le Règlement Intérieur n'a de valeur légale. Alors pourquoi, malgré cette modification dudit Règlement, la direction affirme-t-elle qu'elle continuera à faire signer ce document ? D'autre part, la direction n'a pu nous dire clairement ce qui était prévu lorsque le salarié quitte son poste. Il va falloir des réponses claires pour le CCE du 2 juin ...



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT